



**Ordre des médecins vétérinaires
du Québec**

800, avenue Ste-Anne, St-Hyacinthe, QC J2S 5G7
Tél. : (450) 774-1427

Le 30 août 2011

Monsieur Pierre Paradis
Président
Commission de l'agriculture, des pêcheries,
de l'énergie et des ressources naturelles
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 3e étage, Bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3

Objet : Mémoire dans le cadre de la consultation générale sur le
Livre vert pour une politique bioalimentaire : Donner le goût du Québec

Monsieur le Président,

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec est heureux de prendre part à la consultation publique qu'entame le gouvernement du Québec sur le *Livre vert pour une politique bioalimentaire* et tient à remercier la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles pour l'occasion qui lui est donnée d'exprimer son opinion et de faire part de ses préoccupations sur la question.

La mission de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec est de protéger le public en contribuant à l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux ainsi qu'au maintien de la santé publique.

La politique bioalimentaire et les orientations du gouvernement en matière d'agriculture et d'alimentation sont des questions de toute première importance pour la profession vétérinaire, car elles touchent directement la pratique. Le développement de l'agriculture, la gestion et la productivité optimale des cheptels, l'utilisation judicieuse des antibiotiques et des médicaments, le contrôle des pesticides, l'inspection des viandes, la prévention des épidémies et des maladies de source animale, le contrôle des maladies transmissibles de l'animal aux humains, la salubrité et l'innocuité des aliments et la santé des animaux de consommation sont au cœur de la pratique professionnelle des médecins vétérinaires au Québec.

Les médecins vétérinaires du Québec sont inquiets et se sentent directement interpellés par les questions soulevées. Vous trouverez dans le document ci-joint les principales réflexions et préoccupations de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec sur le *Livre vert pour une politique bioalimentaire*, déposé par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur Pierre Corbeil, le 7 juin dernier.

Demeurant disponible pour toute participation ultérieure qui sera jugée utile par les responsables de la Commission, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération et de nos distingués sentiments.

Le Président,

Dr Joël Bergeron, m.v.



**Ordre des médecins
vétérinaires du Québec**

**CONSULTATION GÉNÉRALE SUR LE
LIVRE VERT POUR UNE POLITIQUE BIOALIMENTAIRE :
*DONNER LE GOÛT DU QUÉBEC***

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA
COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES,
DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES**

30 AOÛT 2011

Ordre des médecins vétérinaires du Québec
800, avenue Ste-Anne, St-Hyacinthe, QC J2S 5G7
Tél. : (450) 774-1427

TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC	2
2. INTRODUCTION	3
3. PREMIÈRE ORIENTATION : DISTINGUER NOS PRODUITS ALIMENTAIRES	4
3.1 Identifier et mettre en valeur les caractéristiques distinctives des produits québécois	4
3.1.1 Modes de production écologiques répondant aux principes de développement durable	4
3.1.2 Prise en compte du bien-être animal	5
3.1.3 Développement régional et promotion du savoir-faire québécois	6
3.2 Soutenir une offre de produits sains et sécuritaires	6
3.2.1 Les attentes des Québécois	6
3.2.2 La salubrité et l'innocuité des aliments et la prévention des maladies de provenance animale	7
3.2.3 L'inspection des viandes et sous-produits	9
3.2.4 Le contrôle des médicaments et des antibiotiques	9
3.2.5 Le mode et le lieu de production	10
3.3 Promouvoir les produits québécois sur les marchés	11
3.3.1 Les circuits courts et l'achat direct à la ferme	11
3.3.2 L'accent sur la qualité du produit	11
3.3.3 Les produits bio et la qualité des aliments	12
4. DEUXIÈME ORIENTATION : RENFORCER NOTRE CAPACITÉ CONCURRENTIELLE	12
4.1 Miser sur des entreprises rentables et efficaces	12
4.1.1 Services-conseils pour une meilleure gestion des troupeaux et une meilleure gestion des risques	13
4.1.2 Investir en formation pour accroître la productivité	13
4.2 Mettre en valeur le potentiel bioalimentaire régional	14
4.2.1 Production locale et autosuffisance alimentaire	14
5. TROISIÈME ORIENTATION : VALORISER L'ENVIRONNEMENT ET LE TERRITOIRE DU QUÉBEC	14
5.1 Assurer un développement qui respecte l'environnement	14
5.2 Valoriser l'occupation dynamique du territoire	15
6. LES ACTIONS SOUHAITÉES	16
7. CONCLUSION	18

Sommaire exécutif

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec accueille favorablement le *Livre vert pour une politique bioalimentaire* déposé par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur Pierre Corbeil, le 7 juin dernier.

La profession est directement concernée par la politique bioalimentaire québécoise. Aux fins de la présente consultation, l'Ordre a limité ses propos et recommandations à huit thèmes articulés autour des trois grandes orientations du Livre vert.

1- La salubrité et l'innocuité des aliments

La multiplication des événements de toxi-infections alimentaires causées par des bactéries risquent de se multiplier au cours des prochaines années. Si le gouvernement souhaite assurer la salubrité et l'innocuité des aliments, il doit assurer une présence plus soutenue et une participation accrue des médecins vétérinaires afin d'assurer la surveillance des maladies en émergence, la prévention des zoonoses et la gestion des risques pour la santé publique.

2- L'inspection des viandes et ses sous-produits

L'Ordre insiste sur la nécessité de l'inspection permanente pour tous les abattoirs sous surveillance du MAPAQ. L'Ordre dénonce l'absence d'inspection des viandes dans les circuits courts et les abattoirs de proximité, ce qui représente un danger réel pour la santé de la population.

3- Le contrôle des médicaments et antibiotiques

L'importation illégale de médicaments non autorisés au Canada et la vente de médicaments et d'antibiotiques par des réseaux de distribution non contrôlés représentent un danger majeur pour la population et nuit au contrôle de l'antibiorésistance, des résidus dans les aliments et dans l'environnement. Le gouvernement doit agir rapidement et contrôler ce fléau. Le contrôle des médicaments aux frontières est une action prioritaire de même que le contrôle des pharmacies à la ferme.

4- La gestion des risques et la prévention des maladies de provenance animale

Les maladies de source animale se multiplieront au cours des prochaines années et les risques d'épidémies également. Le Québec devrait se doter d'outils additionnels de contrôle et de suivis systématiques et l'Ordre recommande une plus grande implication des praticiens dans la surveillance sanitaire des élevages.

5- Le mode et le lieu de production et le bien-être animal

La santé et le bien-être de l'animal sont des conditions essentielles à l'obtention d'un produit de source animale de qualité et d'une entreprise de production prospère. L'Ordre croit que certaines lacunes en matière de bien-être animal nuisent à la réputation du Québec sur les marchés internationaux et pourraient être facilement corrigées.

6- Les services-conseils dispensés par le médecin vétérinaire

Le gouvernement doit faire appel à l'expertise des professionnels qui sont dûment formés afin de soutenir les producteurs, améliorer l'efficacité des entreprises, mieux gérer les risques et adopter des pratiques de production optimale. Minimiser l'implication de ces professionnels, c'est se priver de l'expertise nécessaire pour assurer à la population des aliments sains et un secteur bioalimentaire en santé et prospère.

7- La valorisation de l'agriculture et l'occupation dynamique du territoire

Plusieurs régions à vocation agricole se retrouvent en difficulté par l'attrition de leur population et de leurs entreprises. Le gouvernement doit prioriser l'agriculture et assurer une occupation dynamique du territoire.

8- Modes de production écologiques répondant aux principes de développement durable

Bien que le Livre vert réaffirme l'importance de la production écologique, dans les faits, le gouvernement nous a consulté en 2010 pour un assouplissement des exigences relatives à l'utilisation des pesticides et proposait l'abandon de l'obligation de formation pour les utilisateurs alors que ces produits sont dangereux pour les animaux et les humains et mortels pour les insectes dont les abeilles. Le respect de l'environnement est une priorité.

La profession vétérinaire souhaite participer et contribuer à ce projet porteur d'avenir. La santé et le bien-être animal, la gestion et la performance des cheptels, la salubrité et l'innocuité des viandes, la prévention des maladies infectieuses et des maladies de source animale, ainsi que la santé publique font partie de l'exercice du médecin vétérinaire. Les médecins vétérinaires appuieront et feront la promotion de toute politique bioalimentaire québécoise structurée et innovante qui apportera des solutions concrètes aux problématiques et risques actuellement identifiés.

1. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec est un organisme constitué en vertu du *Code des professions* et de la *Loi sur les médecins vétérinaires* et son mandat est d'assurer la protection du public. Sa mission est de favoriser l'excellence de la pratique des médecins vétérinaires au Québec afin de contribuer à l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux et au maintien de la santé publique.

L'Ordre encadre l'exercice des 2 226 médecins vétérinaires qui œuvrent sur le territoire québécois, soit tous les médecins vétérinaires autorisés à exercer la médecine vétérinaire au Québec. De ce nombre, plus de 1 000 contribuent de près ou de loin à la sécurité bioalimentaire par leur travail dans les élevages québécois, dans l'inspection des aliments, en recherche, en enseignement ou pour les instances gouvernementales.

MANDAT

Le mandat de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, conféré par le législateur québécois et enchâssé dans le *Code des professions*, est d'assurer la protection du public.

MISSION

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec favorise l'excellence de la pratique des médecins vétérinaires au Québec afin de contribuer à l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux et au maintien de la santé publique.

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec veille à promouvoir et à favoriser l'implantation des meilleures pratiques en médecine vétérinaire au Québec. Pour ce faire, il assure le développement professionnel des médecins vétérinaires au Québec, encadre et surveille l'exercice et assure le respect de normes élevées de pratique et d'éthique professionnelle afin de contribuer pleinement à la santé et au bien-être des animaux et de la population québécoise dans un contexte de santé globale.

VISION

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec est l'organisme de référence pour les membres, le public, les partenaires et le gouvernement pour toute question relative à l'exercice de la médecine vétérinaire, à la santé, au bien-être animal et à toute question de santé publique reliée à la santé animale au Québec.

2. INTRODUCTION

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec accueille favorablement le *Livre vert pour une politique bioalimentaire* déposé par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, monsieur Pierre Corbeil, le 7 juin dernier. L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec tient également à remercier la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles pour la tenue de cette consultation et l'occasion qui lui est donnée de déposer un mémoire. L'Ordre souhaite contribuer à la réflexion d'une façon constructive dans le but d'offrir aux commissaires des avenues efficaces et porteuses d'avenir.

Le mémoire déposé par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec dans le cadre de la consultation générale sur le *Livre vert pour une politique bioalimentaire* réunit les visions communes d'intervenants du monde vétérinaire impliqués en agriculture, en production animale et en innocuité des aliments. Il s'appuie sur les réflexions conjointes de membres d'un comité spécialement formé pour la rédaction du présent mémoire.

L'Ordre compte parmi ses membres plus de 770 professionnels œuvrant en santé publique, dans les abattoirs et auprès des producteurs de porcs, bovins, volailles, ovins-caprins, poissons ainsi que d'autres populations animales en émergence. Ces professionnels ont un seul mandat jour après jour soit celui de veiller à la santé de la population, à la santé des animaux, à la productivité des cheptels et à l'innocuité et la salubrité des aliments, et ce, de la ferme à la table.

La profession est donc directement concernée par toute question relative à l'agriculture, à l'aquaculture et à l'alimentation au Québec et c'est pourquoi la politique bioalimentaire proposée par le ministre Pierre Corbeil revêt une très grande importance. L'Ordre a eu l'occasion de se prononcer sur les grands enjeux de la réalité bioalimentaire du Québec à quelques reprises, de souligner les améliorations apportées au fil du temps, mais aussi de soulever des préoccupations légitimes touchant notre mandat de protection du public.

L'Ordre avait d'ailleurs déposé un mémoire à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois en juin 2007 et avait été entendu par les commissaires. À nouveau, l'Ordre saisit l'occasion qui lui est présentement offerte d'attirer l'attention du gouvernement du Québec sur certaines questions et enjeux qui méritent une attention et des actions immédiates.

Aux fins de la présente consultation, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec limitera ses propos à huit thèmes articulés autour des trois grandes orientations présentées dans le *Livre vert* du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, soit :

- la salubrité et l'innocuité des aliments;
- l'inspection des viandes et ses sous-produits;
- le contrôle des médicaments et antibiotiques;
- la gestion des risques et la prévention des maladies de provenance animale;
- le mode et le lieu de production et le bien-être animal;
- les services-conseils dispensés par le médecin vétérinaire;
- la valorisation de l'agriculture et l'occupation dynamique du territoire;
- les modes de production écologiques répondant aux principes de développement durable.

3. PREMIÈRE ORIENTATION : DISTINGUER NOS PRODUITS ALIMENTAIRES

Dans le marché hautement concurrentiel qu'est l'alimentation au niveau international, il est impératif que le Québec soit en mesure d'offrir des produits distinctifs sur le marché mondial et qu'il puisse jouir d'une réputation enviable en matière de valeur et de qualité des aliments offerts. L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec souscrit donc entièrement à cette orientation du *Livre vert*.

Le Québec détient un savoir-faire unique pour développer des cheptels productifs grâce aux recherches en génétique bovine et dans d'autres secteurs. Nous sommes capables de produire du lait, des œufs, du poisson et de la viande de très grande qualité et de créer des produits transformés à grande valeur ajoutée.

Toutefois, si nous souhaitons que les consommateurs d'ici et d'ailleurs aient une perception favorable à l'égard des produits du Québec, nous devons rehausser les mécanismes de contrôle de qualité et d'inspection des viandes, enrayer l'utilisation non justifiée de médicaments, mieux contrôler l'utilisation des pesticides, accorder une attention particulière à l'épidémiosurveillance et gérer adéquatement nos cheptels.

Cette première orientation est soutenue par trois objectifs que nous appuyons, soit :

- 1 : Identifier et mettre en valeur les caractéristiques distinctives des produits québécois
- 2 : Soutenir une offre de produits sains et sécuritaires
- 3 : Promouvoir les produits québécois sur les marchés

3.1 Identifier et mettre en valeur les caractéristiques distinctives des produits québécois

Le premier objectif de cette orientation est de permettre de mettre en valeur les caractéristiques distinctives des produits québécois.

À ce chapitre, nous attirons l'attention du gouvernement du Québec sur trois aspects de la question pour lesquels des actions immédiates s'imposent et qui ne figurent pas dans le *Livre vert* déposé.

3.1.1 Modes de production écologiques répondant aux principes de développement durable

Bien que le Ministre réaffirme la conviction du gouvernement d'opter pour des modes de production écologiques répondant aux principes du développement durable, nous constatons dans les faits, que les propositions déposées par les différentes instances gouvernementales vont à l'encontre de cette volonté.

L'utilisation massive de pesticides par les producteurs agricoles qui provoquent d'importants problèmes tout au long de la chaîne alimentaire a été maintes fois dénoncée mais aucune action n'a encore été posée. La situation s'est rapidement détériorée et nous en constatons aujourd'hui les méfaits, tant sur l'environnement, que sur les cours d'eau, les insectes et les animaux (ex. : mortalité massive des abeilles, résidus dans les produits).

Nous ne pouvons avoir un lait de qualité, des abeilles butineuses en santé pour notre production de fruits, et des viandes et poissons de qualité si nous ne contrôlons pas les produits chimiques qui circulent dans la chaîne alimentaire.

Certaines actions posées par le gouvernement du Québec au cours de la dernière année vont à l'encontre de cet objectif. En effet, le 28 octobre 2010, la Direction du secteur agricole et des pesticides du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs consultait l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec dans le cadre de la révision du *Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides*. Le Ministère suggérait une exemption du certificat d'utilisateur de pesticides de classe 3 car la formation exigée représentait une contrainte pour les producteurs. L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec s'est fermement opposé à toute forme d'assouplissement car les contraintes que représente une formation sur l'utilisation judicieuse des pesticides pour les producteurs ne sauraient avoir préséance sur la nécessité de contrôler la présence de produits potentiellement toxiques dans notre environnement.

Bien que l'utilisation des pesticides ne se retrouve pas sous le contrôle de la prescription du médecin vétérinaire, bon nombre de ces produits ont un impact direct et majeur sur la santé animale et sur la santé humaine et leur utilisation ainsi que leur contrôle nous préoccupent grandement. Les pesticides et les herbicides demeurent des produits dangereux et une mauvaise utilisation, même à des fins résidentielles, peut provoquer des intoxications, tant chez les animaux que chez les insectes et les humains. De tels cas sont répertoriés chaque année. Toute forme de relâchement de la sécurité entourant leur vente ou leur utilisation est à proscrire. Nous devons protéger le public et prendre toutes les mesures possibles pour protéger l'environnement et la santé animale et humaine.

Nous devons faire preuve de la plus grande prudence en ce qui concerne les risques de résidus pour la santé des animaux, mais surtout pour la salubrité des aliments. Les consommateurs sont de plus en plus conscients, voire inquiets et vigilants, sur la qualité des aliments qui se retrouvent dans leur assiette.

À titre d'organisme veillant à la protection du public, nous demandons au gouvernement d'accroître sa vigilance à cet égard et de poser des actions bien concrètes en cette matière.

3.1.2 Prise en compte du bien-être animal

Il est intéressant de constater que le *Livre vert* accorde une place importante à la prise en compte du bien-être animal et qu'un lien direct est établi entre le bien-être animal, la productivité des troupeaux et les aliments de qualité.

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec est particulièrement sensible à cette question et félicite le MAPAQ et le gouvernement du Québec pour les améliorations notables réalisées en cette matière au cours des dernières années.

La question n'est toutefois pas caduque et d'autres améliorations importantes doivent être apportées, car des lacunes majeures sont encore trop souvent observées et nuisent à la réputation du Québec sur les marchés internationaux.

Nous attirons l'attention des commissaires sur trois problématiques majeures sur lesquelles le gouvernement du Québec devrait poser des actions concrètes rapidement, soit :

- les conditions de transport des animaux de la ferme à l'abattoir;
- les conditions de détention et de confinement des animaux;
- les différentes interventions chirurgicales réalisées par les producteurs à la ferme sans anesthésie ni analgésique (ex. : castration des porcelets et des veaux).

3.1.3 Développement régional et promotion du savoir-faire québécois

Bien qu'il soit étonnant de constater que le gouvernement n'exprime pas sa préoccupation ni sa volonté politique de doter le Québec d'une autonomie agroalimentaire dans le *Livre vert* déposé, il est heureux de constater l'orientation du gouvernement du Québec en matière de développement régional et de promotion du savoir-faire québécois.

En matière de développement régional, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec est inquiet de constater la dévitalisation de plusieurs régions rurales au Québec et la perte de zones agricoles et de terres de très grande qualité au profit de l'urbanisation. L'agriculture doit demeurer un secteur prioritaire pour le gouvernement.

L'importance économique et sociale de l'agriculture et de l'agroalimentaire doit être réaffirmée et le gouvernement doit enchâsser la primauté des activités agricoles sur le territoire. Le gouvernement et les municipalités doivent exercer judicieusement leur pouvoir en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire en conservant une utilisation exclusive de la zone agricole à des fins agricoles.

Nous sommes sensibles à la cohabitation des activités agricoles et non agricoles et les élus doivent parfois faire des choix difficiles. Les écosystèmes doivent être protégés et nous devons travailler dans une perspective de développement durable. Les élus doivent faire primer la volonté des citoyens et les besoins des générations montantes et futures sur les considérations économiques en matière de développement urbain. Les terres agricoles sont au nombre des actifs les plus précieux que nous possédons et nous devons les préserver afin d'assurer notre indépendance alimentaire.

Nous devons occuper le territoire québécois de façon dynamique. L'agriculture doit demeurer présente et prospère dans toutes les régions tout en s'assurant que les collectivités y demeurent viables.

3.2 Soutenir une offre de produits sains et sécuritaires

3.2.1 Les attentes des Québécois

Les résultats du sondage illustrés à la page 57 du *Livre vert* sont éloquentes.

La première attente des citoyens québécois et la priorité de la population québécoise concernant le secteur bioalimentaire est la salubrité et la qualité des aliments. Cet enjeu est de toute première importance et apparaît en tête de liste des préoccupations des citoyens et mérite toute notre attention.

Avec la montée fulgurante de la quantité d'information disponible dans les médias électroniques, les gens sont en mesure de trouver rapidement de l'information et cherchent à connaître les éléments influençant la qualité de leurs aliments.

Les citoyens sont très sensibles à l'égard de ce qui compose l'alimentation des animaux et des poissons qu'ils consommeront, l'utilisation des médicaments en production animale et la présence de résidus médicamenteux pouvant se retrouver dans les aliments.

Nous ne pouvons aspirer à une valorisation des produits québécois, à une mise en marché efficace de ces produits et à la croissance de nos exportations si nous ne pouvons garantir l'innocuité de nos produits et leur sécurité. Des lacunes importantes ont été signalées à plusieurs reprises au gouvernement sans qu'aucune action concrète n'ait été prise à ce jour. Ce point nécessite des actions immédiates.

La deuxième attente des citoyens québécois en matière bioalimentaire est l'environnement. À ce chapitre, nous attirons l'attention des commissaires et du gouvernement car des améliorations doivent être enregistrées.

3.2.2 La salubrité et l'innocuité des aliments et la prévention des maladies de provenance animale

Au cours des dernières années nous avons été témoins de la multiplication des événements de toxi-infections alimentaires causées par des bactéries telles la *listeria sp.*, la *salmonella sp.* ou l'*Escherichia coli*.

À ces infections bactériennes s'ajoute la multiplication de la transmission à l'homme de maladies de source animale, telles que l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), l'influenza aviaire ou le H1N1.

Le développement de l'antibiorésistance a également été une source importante de préoccupations et les effets ne font que poindre.

Les spécialistes sont formels : ces risques se multiplieront au cours des prochaines années et ces questions sont les enjeux prioritaires des décennies à venir. Ces menaces sont bien réelles puisque ces maladies risquent de se multiplier, provoquées par l'accroissement des échanges internationaux et l'intensification de la production animale sur tous les continents.

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec est très préoccupé par la salubrité et l'innocuité des aliments. L'Ordre dénonce l'absence d'inspection des viandes dans certains abattoirs du Québec, notamment l'absence d'examen ante mortem dans les abattoirs de proximité. Il est impératif de revoir la législation et la réglementation à cet égard. De plus, la façon dont l'animal a été élevé et sa consommation de médicaments doivent faire l'objet d'un suivi médical plus rigoureux. Un meilleur contrôle est requis à ce chapitre.

La population doit être protégée et les activités et programmes de surveillance doivent se multiplier. Au cours des dernières années et lors d'éclosion de diverses maladies et infections, le savoir-faire et l'expertise des médecins vétérinaires en santé publique et en recherche ont été largement démontrés. Si le gouvernement souhaite assurer la salubrité et l'innocuité des aliments, il doit assurer une présence et une participation accrue du médecin vétérinaire à la surveillance des maladies en émergence, la prévention des zoonoses et la gestion des risques pour la santé publique.

L'épidémiologie doit s'intensifier et le médecin vétérinaire doit être impliqué à toutes les étapes du processus bioalimentaire.

Un aliment, particulièrement un produit de viande saine, provient d'un animal vivant sain, vivant dans un environnement sain. Le rôle du médecin vétérinaire est donc primordial à la ferme, tant agricole qu'aquacole. Ce dernier est au cœur de l'application de modèles de production favorables à la stabilité sanitaire incluant la vaccination contre certains pathogènes, la vermifugation, la biosécurité, la médecine préventive, ainsi que l'identification et le diagnostic des pathologies et, bien entendu leur traitement ou leur éradication. Avec l'amélioration du statut sanitaire, on obtient une diminution des risques de maladies transmissibles aux humains, une diminution des risques de toxi-infection alimentaire, une réduction de l'usage des antibiotiques à la ferme et en prime, des effets positifs et durables sur la rentabilité des entreprises.

Actuellement, et malgré la bonne volonté de tous, nous constatons une diminution des visites vétérinaires sur les fermes du Québec et du nombre de soumissions globales expédiées dans les laboratoires du Québec. Pourtant, ces deux éléments constituent la pierre angulaire assurant l'efficacité du Réseau d'alerte et d'information zoonositaire (RAIZO) développé par le MAPAQ.

De nombreuses études ont démontré la pertinence de veiller à la qualité du produit initial pour obtenir un produit final sécuritaire. Ainsi, différents types d'interventions à la ferme permettent également de réduire de façon appréciable la charge de bactéries pathogènes des animaux à leur entrée à l'abattoir. Dans plusieurs pays, dont la France, la Suède et le Danemark, ces mesures résultent en une diminution marquée du pourcentage de contamination des carcasses par des bactéries responsables de toxi-infections alimentaires telles la *listeria sp.*, la *salmonella sp.* ou l'*Escherichia coli*.

Au Québec, malheureusement, bien que certaines exploitations soient suivies régulièrement, ce n'est pas le cas pour toutes. Pour certaines espèces animales et pour certaines espèces marginales, c'est encore plus catastrophique; le médecin vétérinaire n'étant pas ou rarement appelé et n'ayant par le fait même, aucune idée du statut sanitaire des animaux. Dans une perspective d'amélioration du statut sanitaire des entreprises agroalimentaires québécoises, le Québec devrait se doter d'outils additionnels de contrôle et de suivis plus systématiques à la hauteur des attentes des consommateurs et de ses partenaires. La profession vétérinaire recommande un engagement plus grand des praticiens dans la surveillance sanitaire des élevages, qui pourrait s'inspirer du programme développé en France. Ce programme comprend un nombre minimal de visites annuellement, avec l'obligation pour le praticien d'une évaluation de points spécifiques. L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec appuie la mise en place d'un projet de surveillance de l'utilisation des antibiotiques, un point essentiel en vue de combattre l'antibiorésistance et la présence de résidus médicamenteux dans les aliments et dans l'environnement.

La gestion de la qualité des aliments ne doit pas être une responsabilité qui incombe aux entreprises de transformation. Le gouvernement doit assumer son leadership et ses responsabilités en la matière. L'inspection des viandes consistant à approuver ou condamner d'office les viandes pour fins de consommation est un acte professionnel réservé et exclusif aux médecins vétérinaires. Toute forme d'impartition de l'inspection des viandes pour des motifs économiques ou organisationnels est inacceptable et constitue une menace réelle pour la santé de la population.

La nouvelle politique qui émergera du processus lancé par le dépôt du *Livre vert* devra reconnaître l'apport des différents professionnels impliqués dans toutes les étapes de la production à la consom-

mation. Le gouvernement doit faire appel à l'expertise des professionnels qui sont dûment formés, soit les agronomes, les nutritionnistes, les chimistes, les ingénieurs et les médecins vétérinaires. En minimisant le recours à ces professionnels, le gouvernement se prive de l'expertise dont il a besoin pour assurer à la population des aliments sains et un secteur bioalimentaire en santé.

La nouvelle orientation du MAPAQ, axée sur le consommateur, ne doit pas être promue par des impératifs économiques. Il est vrai que le secteur bioalimentaire doit innover, développer des nouveaux produits, réaliser une mise en marché dynamique, être rentable et conquérir de nouveaux marchés. En même temps, le gouvernement doit veiller à la survie de l'agriculture dans les différentes régions du Québec, veiller à l'inspection des viandes dans tous les abattoirs québécois par des professionnels qualifiés, prohiber les méthodes de travail qui contreviennent au bien-être animal et assurer le respect de l'environnement et la protection des sols et du territoire agricole.

3.2.3 L'inspection des viandes et sous-produits

L'absence d'examen ante mortem dans des dizaines d'abattoirs sans inspection vétérinaire permanente, soit les abattoirs de proximité, constitue un maillon faible de la chaîne d'approvisionnement alimentaire et du dépistage de maladies zoonotiques, de maladies en émergence et de maladies nommées. En particulier, les animaux abattus aux fins des éco-marchés ne seront généralement pas inspectés par les personnes compétentes et habilitées à procéder à cette importante étape dans la production d'aliments salubres et sécuritaires. Ces animaux proviennent souvent de petits troupeaux sans visites vétérinaires assidues. L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec verrait d'un bon œil l'obligation d'une visite à la ferme, permettant d'effectuer un examen ante mortem par un médecin vétérinaire praticien. Le médecin vétérinaire pourrait se rendre à la ferme, selon un intervalle prédéterminé, soit, par exemple, une semaine avant l'abattage. Il documenterait alors l'état de santé du troupeau et de l'animal ou des animaux à abattre ainsi que l'usage des médicaments et le respect des temps de retrait et des autres risques. Ces renseignements seraient consignés sur un document officiel et signé par le médecin vétérinaire praticien pour remise à l'abattoir.

Cette absence d'inspection et de contrôle des troupeaux représente un grand risque pour la santé des Québécois. La prolifération des maladies et infections est ainsi favorisée et des mesures correctives doivent être prises maintenant. Cette absence d'inspection contrevient à la volonté du gouvernement d'offrir des aliments sécuritaires.

3.2.4 Le contrôle des médicaments et des antibiotiques

Nous constatons une croissance importante de l'importation de médicaments non autorisés au Canada et leur usage dans les élevages et productions du Québec.

La vente de médicaments et tout particulièrement d'antibiotiques, par des réseaux de distribution non contrôlés est problématique. Ce phénomène qui prend de l'ampleur en devenant la norme pour certains secteurs, représente une embûche de taille dans le contrôle de l'antibiorésistance et des résidus dans les aliments et dans l'environnement et menace la santé des animaux et des humains.

Nous insistons à nouveau sur la nécessité d'assurer une inspection rigoureuse des pharmacies à la ferme afin de vérifier que les antibiotiques utilisés ont une prescription correspondante et que leur utilisation est judicieuse. Nous désirons rappeler qu'au Québec, la prescription est obligatoire pour

l'utilisation des antibiotiques. Trop de produits se retrouvent à la ferme et sont utilisés sur les animaux, hors de la prescription d'un médecin vétérinaire et de ses recommandations.

Voilà pourquoi nous sommes convaincus que ce contrôle, ajouté à un nombre minimal de visites vétérinaires à la ferme, représenterait une amélioration notoire dans la surveillance de l'antibiorésistance et des résidus médicamenteux dans les viandes et l'environnement. L'utilisation judicieuse des antimicrobiens incombe aux médecins vétérinaires et l'Ordre veille à l'application notamment, de la *Loi sur les médecins vétérinaires* et du *Code de déontologie des médecins vétérinaires*. L'Ordre travaille conjointement avec la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal pour établir et donner une formation à ses membres sur le sujet. Pour le moment, nous devons constater qu'une part des produits médicamenteux se retrouve dans les productions agricoles et aquacoles.

Il est impératif que le gouvernement agisse en cette matière et assure un contrôle frontalier adéquat pour enrayer ce fléau qui menace la santé des troupeaux des animaux, ainsi que la santé publique. Aucun médicament sans ordonnance et non autorisé au Canada ne devrait passer les frontières du Québec.

De plus, l'utilisation des médicaments sans ordonnance par les producteurs doit faire l'objet d'un contrôle plus serré et être enrayerée. Nous devons exercer un contrôle rigoureux des médicaments, hormones de croissance et antibiotiques, car l'usage de ces derniers a une incidence importante sur la santé des animaux et des humains.

Cette question est de toute première importance et préoccupe grandement l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec. La problématique de l'importation illégale de médicaments s'aggrave et le gouvernement du Québec doit prendre action et agir en collaboration avec le gouvernement du Canada responsable des douanes, l'Union des producteurs agricoles et l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec.

3.2.5 Le mode et le lieu de production

Une conscientisation accrue envers la santé et le bien-être animal s'observe dans la population québécoise, à l'instar d'autres régions du monde comme l'Europe et les États-Unis. Il s'agit d'une corde sensible pour une multitude de consommateurs, mais aussi de pays importateurs. De nombreux documents ont été produits et d'autres viendront sûrement pour dénoncer certaines pratiques d'élevage.

Conscients que la qualité du produit fini passe aussi par l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux, plusieurs associations et regroupements de producteurs ont déjà apporté des améliorations notables et mis en place des codes de pratique en terme de santé et de bien-être animal pour tenter de répondre aux exigences des consommateurs. Dans beaucoup de congrès vétérinaires, des conférences sont présentées et des discussions entreprises afin de bonifier la réflexion sur les modes et lieux d'élevage des animaux destinés à la consommation. Par exemple, le bétail et la volaille doivent-ils être entravés ou non? Comment procéder à la castration des porcelets et des jeunes veaux en conciliant les souhaits des consommateurs et la capacité de l'industrie à y répondre? Tout en souhaitant que certaines améliorations soient apportées, les professionnels engagés dans le secteur bioalimentaire, dont les agronomes et les médecins vétérinaires, doivent demeurer vigilants et conscients que tout changement peut avoir une conséquence majeure sur le statut sanitaire d'un troupeau et même produire les effets inverses sur la santé et le bien-être animal. Les impératifs économiques pourraient

aussi nous obliger à prendre certaines orientations, poussées par les exigences de pays importateurs en matière de santé et de bien-être animal.

3.3 Promouvoir les produits québécois sur les marchés

3.3.1 Les circuits courts et l'achat direct à la ferme

Une proportion intéressante de gens souhaite l'amélioration de la mise en marché de produits locaux et régionaux qui se manifeste par le développement de circuits courts de commercialisation, sous forme de marché public ou sous forme de marché virtuel (les éco-marchés du Québec). L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec encourage ces initiatives. Plusieurs régions à vocation agricole se retrouvent en difficulté par l'attrition de leur population et de leurs entreprises. La valorisation des produits locaux peut stimuler les entrepreneurs et, surtout, entretenir une fierté régionale.

Si ces circuits courts limitent les intermédiaires, force est de constater toutefois que les aliments qui se retrouvent ainsi dans l'assiette du consommateur local ou du touriste n'ont jamais été inspectés. Si les viandes qui sont ainsi présentées au consommateur n'ont pas été inspectées dans un système structuré, par du personnel formé incluant le médecin vétérinaire, elles représentent un risque pour la sécurité alimentaire et la santé publique.

Les circuits courts et l'achat direct à la ferme sont des concepts très intéressants, mais un mécanisme de protection doit être établi afin de protéger la population qui ne peut évaluer le risque auquel elle est ainsi exposée.

Nous vous proposerons plus loin une solution mettant à contribution le médecin vétérinaire et permettant de favoriser un produit salubre tout en reconnaissant l'importance de ces circuits de distribution pour les régions.

3.3.2 L'accent sur la qualité du produit

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec souscrit entièrement à l'objectif de soutenir une offre de produits québécois sains et sécuritaires.

Le Québec doit en effet se démarquer par la qualité, la sécurité, la valeur et l'originalité de ses produits qui répondront aux besoins et attentes de deux grands segments de la population soit : 1) une clientèle très active ayant peu de temps pour cuisiner, mais très sensible à la qualité et à la valeur des aliments et 2) une clientèle vieillissante dont la santé est le bien le plus précieux, qui accorde une grande importance à l'alimentation et qui exige des aliments sécuritaires car leur système immunitaire est souvent plus fragile, mais qui investira parfois moins pour se nourrir.

Enfin, les normes HACCP (Hazard Analysis Critical Control Points) sont de plus en plus reconnues, implantées et appliquées dans les établissements de production et de transformation des aliments. Tant que cette norme de référence acceptée internationalement dans le *Codex alimentarius* ne sera pas appliquée dans tous les établissements sous juridiction du MAPAQ, nous ne respecterons pas les standards internationaux et cela nous privera de marchés potentiels.

3.3.3 Les produits bio et la qualité des aliments

Par ailleurs, le consommateur est très sensible à l'image verte de la production. Le médecin vétérinaire a certainement un rôle à jouer dans une approche plus naturelle et durable de la production. Toutefois, entre la volonté de produire des animaux sans antibiotiques, sans farine animale et sans résidus de métaux lourds et la réalité sur le plan de la santé animale, il y a parfois tout un monde. Il faut prévoir un suivi serré du médecin vétérinaire autant pour la santé des animaux que pour le niveau sanitaire du troupeau lors de tels changements. Les élevages dits naturels ou bio sont certes souhaitables, mais il ne faut pas que cela risque de nous faire perdre de précieux acquis au niveau de la biosécurité. Les élevages fermés protègent les animaux des maladies extérieures et facilitent la protection et le contrôle des maladies nommées.

Pour certains produits de niche (bio ou non), il importe de bien former et d'informer. La réduction de l'utilisation des antibiotiques en méta-prophylaxie (facteurs de croissance) donnerait une image positive à nos productions animales. Nous ne pouvons négliger l'impact potentiel et l'influence sur la perception des pays désirant importer des produits québécois. L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, ses membres et le MAPAQ ont un rôle très important dans ce dossier. Il faut analyser les conséquences d'une telle élimination sur la santé des animaux et, évidemment, pour certains antibiotiques sur le plan économique de la production. Certains pays européens ont éliminé, en partie ou totalement, les facteurs de croissance de leur production animale. Nous devons insister également pour obtenir une compilation annuelle de l'utilisation des antibiotiques dans nos élevages. Sans cette compilation, il devient difficile, voire impossible, de déterminer si les mesures mises en place pour diminuer l'utilisation des antibiotiques sont efficaces.

4. DEUXIÈME ORIENTATION : RENFORCER NOTRE CAPACITÉ CONCURRENTIELLE

4.1 Miser sur des entreprises rentables et efficaces

Si le Québec veut voir croître son secteur bioalimentaire, ses exportations alimentaires et son offre d'aliments sécuritaires sur les marchés, il doit pouvoir compter dans son tissu industriel des entreprises de production et de transformation d'aliments de toutes tailles qui sont rentables et efficaces.

Le succès de la nouvelle politique bioalimentaire québécoise se mesurera notamment par la performance et la rentabilité des entreprises d'ici. L'amélioration des conditions d'élevage, du statut sanitaire et la stabilité sanitaire, guidés par les différents professionnels, sont des éléments permettant aux producteurs de tirer leur épingle du jeu.

L'entreprise du secteur primaire, soit le producteur agricole ou aquacole est tout aussi importante que l'entreprise de transformation. Les efforts des deux doivent être conjugués et chacune doit être résolument décidée à offrir des produits sécuritaires de qualité et à valeur ajoutée.

Ces entreprises doivent pouvoir obtenir le soutien dont elles ont besoin pour se financer, exporter, innover, développer de nouveaux produits et garantir la sécurité de leurs produits.

Le gouvernement et les organismes soutenant le développement économique des régions doivent favoriser le développement d'entreprises qui auront à cœur la production d'aliments sécuritaires et qui pourront mettre en marché les produits d'ici. Le gouvernement ne doit pas suppléer à une mauvaise gestion par l'octroi de différents subsides, mais il doit permettre le développement de compétences des

producteurs et transformateurs afin de hausser la compétitivité de nos entreprises face aux marchés extérieurs. Le recours à des services-conseils pour optimiser la gestion des troupeaux, effectuer l'analyse des risques, accroître la productivité, prévenir les maladies et inspecter les animaux doit être soutenu.

Nous ne comptons plus les initiatives agricoles que nous avons vu démarrer au cours des 25 dernières années puis mourir, faute de soutien, notamment à l'étape cruciale de la mise en marché. Uniquement dans la filière animale, l'industrie du bison, puis celle des autruches et émeus ont agonisé. Celle des grands cervidés peine maintenant à survivre alors que le secteur des bovins de boucherie est en difficulté. Bien que nous priorisons l'offre de produits sains et sécuritaires, nous sommes tributaires des aléas d'un commerce qui est parfois nord-sud et parfois est-ouest. Le soutien à la production, à l'inspection des aliments, puis à la mise en marché d'industries en devenir serait une action gouvernementale porteuse et structurante.

4.1.1 Services-conseils pour une meilleure gestion des troupeaux et une meilleure gestion des risques

Favoriser la production d'aliments sécuritaires est un rôle qui incombe au médecin vétérinaire. S'il est intéressant et louable de centrer la politique du gouvernement sur la satisfaction du consommateur et prioriser le produit alimentaire qui répond à ses besoins, les étapes initiales de production sont essentielles.

Il est de notoriété internationale que le médecin vétérinaire est le professionnel reconnu et indispensable pour assurer la gestion efficace des troupeaux et des risques associés au domaine de l'innocuité alimentaire.

Le médecin vétérinaire est un consultant qui soutiendra les producteurs afin de pouvoir faire face à la concurrence internationale et assurer le respect des plus hauts standards et des normes les plus élevées de qualité pour le consommateur, qu'il soit d'ici ou d'ailleurs dans le monde.

Le médecin vétérinaire est un conseiller et un partenaire de choix qui contribue à la prospérité des entreprises agroalimentaires du Québec depuis plus de 125 ans. Celui-ci soutient les producteurs, les entreprises et le gouvernement en matière de santé animale, de prévention des maladies, de protection de l'environnement, de gestion des risques pour la santé animale et humaine, d'optimisation de la performance des entreprises en agriculture et en aquaculture et d'adoption de modes de production respectueux de l'environnement et du bien-être animal.

L'arrivée en poste d'une nouvelle génération de gestionnaires dans les entreprises agricoles et alimentaires présentant des caractéristiques entrepreneuriales fortes doit s'accompagner d'un changement des mentalités. La présence et l'intervention du professionnel dans les différentes étapes de production doivent être considérées comme un investissement et non une dépense pour l'entreprise. Investir pour moderniser les méthodes de production, optimiser la santé et la productivité des troupeaux, diminuer le taux de mortalité, gérer les risques et prévenir les maladies est rentable. Nos entreprises doivent prendre le virage et investir en services-conseils.

4.1.2 Investir en formation pour accroître la productivité

Dans le même esprit du *Livre Vert*, qui se veut une réflexion et une vision de la bioalimentation québécoise pour les décennies à venir, il est clair que le rôle du vétérinaire et les services qu'il offre devront s'adapter aux réalités changeantes du secteur agroalimentaire, en lien avec les exigences de la société.

La perspective de durabilité d'une telle politique nécessite elle-même une vision quant à la préparation et à la croissance de la profession vétérinaire sur plusieurs plans. Pour stimuler la rentabilité, la croissance et le développement du secteur bioalimentaire le gouvernement doit veiller à :

- soutenir et accentuer la formation académique du vétérinaire pour assurer la présence suffisante de professionnels;
- permettre la formation de spécialistes dans les axes plus pointus pour répondre à des exigences particulières;
- promouvoir la formation continue pour maintenir des standards professionnels à la fine pointe;
- favoriser et stimuler la recherche, moteur de toute avancée technologique, professionnelle et de productivité.

4.2 Mettre en valeur le potentiel bioalimentaire régional

Favoriser une plus grande diversité des productions agricoles est un objectif auquel souscrit l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec. Le Québec doit éviter les monocultures et élargir le nombre et la diversité des productions agricoles. Cette diversité diminue la vulnérabilité du Québec et permet de répondre aux besoins des consommateurs d'ici et d'ailleurs.

4.2.1 Production locale et autosuffisance alimentaire

Nous considérons qu'une attention toute particulière devrait être apportée à la question de l'autosuffisance alimentaire du Québec. Il serait opportun que la politique prévoit l'autosuffisance dans tous les secteurs agricoles que nous pouvons occuper. Un tel objectif permettrait de mettre les consommateurs davantage à l'abri des fluctuations économiques, politiques, climatiques et sanitaires auxquelles toute mondialisation des marchés nous expose, en concentrant certaines productions dans des régions du globe qui peuvent produire à moindre coûts certaines denrées.

Nous oublions parfois aussi trop facilement les impacts environnementaux qu'ont les transports internationaux sur des distances considérables. Ne vaudrait-il pas mieux payer plus décentement nos producteurs locaux plutôt que d'importer des produits des contrées lointaines où le travail humain relève de l'exploitation?

5. TROISIÈME ORIENTATION : VALORISER L'ENVIRONNEMENT ET LE TERRITOIRE DU QUÉBEC

5.1 Assurer un développement qui respecte l'environnement

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, tout comme les citoyens du Québec, est préoccupé par l'environnement et par la mise en place de pratiques éco-durables.

Le médecin vétérinaire doit poursuivre la promotion de meilleures techniques et pratiques d'élevage et sensibiliser les producteurs à une utilisation judicieuse des médicaments. La présence de résidus médicamenteux et de pesticides dans l'environnement sont également une source importante d'inquiétude.

Les problèmes soulevés par les médecins vétérinaires sont nombreux et le gouvernement ne doit pas fléchir sous la pression des multinationales ou des groupes représentant les intérêts des producteurs. Le médecin vétérinaire veille à la santé des écosystèmes et il doit protéger le public et assurer utilisation éco-responsable du territoire et de l'environnement.

5.2 Valoriser l'occupation dynamique du territoire

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec est grandement préoccupé par l'effritement du territoire agricole. Nous constatons le déclin de la population agricole, qui est passée de 50 % dans les années 1950 à moins de 6 % en 2006. Les 25 dernières années sont le constat d'une désertification des régions rurales; dans un rang où on retrouvait une dizaine de producteurs laitiers à la fin des années 1980, on n'en retrouve aujourd'hui qu'un ou deux. Si ces terres défrichées jadis par nos ancêtres font toujours, sur papier, partie du territoire agricole protégé, elles ont souvent repoussé en friche et ne retourneront éventuellement en production qu'au prix de vils efforts, faute d'entretien.

De plus, nos campagnes sont souvent devenues le refuge de retraite de citoyens urbains qui peinent parfois à s'acclimater au milieu agricole et contestent les inconvénients.

Le gouvernement doit assurer la pérennité du territoire et des activités agricoles et soutenir la revitalisation des campagnes. Le gouvernement est un acteur majeur dans la gestion et l'occupation des territoires agricoles et doit exercer son leadership en la matière. Il doit veiller au maintien des activités agricoles et soutenir la relève.

Malheureusement, plutôt que de soutenir les petits producteurs dans leur développement, on les étouffe souvent par une réglementation contraignante qui a raison de leur capacité à poursuivre leur développement et diminue la volonté de la relève agricole à prendre la place qui aurait été la sienne.

Enfin, la dévitalisation de certaines régions s'est accompagnée d'un problème de pénurie de médecins vétérinaires dans certains secteurs d'activité et certaines régions. Nous devons trouver les moyens de recruter et d'assurer la rétention de la relève en médecine vétérinaire sur tout le territoire, particulièrement dans le secteur des grands animaux et des animaux de consommation. Il faut valoriser le travail de ce dernier car l'attrait est davantage à la pratique des animaux de compagnie.

Il faut également favoriser le développement de d'autres secteurs comme l'aquaculture. Il faut moderniser le rôle du médecin vétérinaire autant pour atteindre cet objectif que pour répondre à la nouvelle réalité. L'élargissement du rôle traditionnel du médecin vétérinaire praticien, qui s'occupait principalement de soins curatifs, a déjà commencé à changer ces dernières années avec l'apparition de la médecine préventive. De plus, les médecins vétérinaires devraient recevoir un mandat élargi en épidémiologie et en santé publique. De cette façon, l'État s'assurerait de la présence de ceux-ci et de leur disponibilité pour les mandats réguliers offerts aux producteurs, tout en ayant également accès à leur expertise et leur capacité d'identifier rapidement toute nouvelle maladie ou symptôme dans les élevages.

Le diagnostic est difficile et hasardeux pour le médecin vétérinaire pratiquant en région éloignée. L'absence de laboratoires de diagnostic dans ces régions, compliquée par la fermeture de plusieurs laboratoires de pathologie du MAPAQ ces dernières années ne favorise pas la soumission d'animaux malades ou de carcasses puisque les distances à parcourir sont grandes. Lorsqu'on parle de déplacement d'animaux, on constate rapidement un déclin des soumissions au-delà de 125 km. À 200 km, la rareté des soumissions est à souligner. Pourtant ces nécropsies sont une source très importante de renseignements pour le MAPAQ pour assumer son rôle d'épidémiologie de la santé animale. Les médecins vétérinaires, déjà peu nombreux en région et devant couvrir de grandes distances, travail-

lent donc avec un diagnostic clinique et non avec un diagnostic pathologique comme c'est le cas dans les régions plus favorisées. Le coût des nécropsies est peu élevé, mais, pour les régions éloignées, la gratuité des analyses aux fins de nécropsie serait souhaitable et pourrait améliorer les soumissions assurant ainsi un meilleur suivi des maladies émergentes et des zoonoses.

6. LES ACTIONS SOUHAITÉES

À la lumière des constats dressés, nous suggérons au gouvernement des actions et des pistes de réflexion que nous jugeons importantes pour mener à bien une politique bioalimentaire.

1. Reconnaissance et maximisation de l'utilisation des professionnels

En 2007, dans le cadre de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, quatre ordres professionnels soit les agronomes, les chimistes, les médecins vétérinaires et les diététistes s'étaient réunis afin de proposer une approche professionnelle intégrée, multidisciplinaire et préventive. La pertinence de cette approche professionnelle intégrée demeure et doit être reconnue dans les orientations qui seront choisies par le gouvernement. Les ordres professionnels ont pour mandat d'assurer la protection du public, donc des consommateurs, en garantissant la qualité des services professionnels offerts dans leur champ d'expertise respectif et complémentaire. Les ordres professionnels veillent à la protection du public et sont au service de la société. Leur apport favorisera l'émergence de solutions et de pistes novatrices et favorisera l'essor du secteur bioalimentaire québécois.

2. Inspection des viandes dans tous les abattoirs du Québec

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec n'insistera jamais suffisamment sur la nécessité de l'inspection permanente pour tous les abattoirs sous surveillance du MAPAQ et, idéalement, sur la supervision directe par un médecin vétérinaire.

3. Contrôle des médicaments aux frontières

Le contrôle frontalier des médicaments doit apparaître en tête de liste des actions du gouvernement en matière de sécurité et de salubrité des aliments. L'importation illégale de médicaments et leur administration sans contrôle aux animaux de consommation constituent un risque majeur pour la santé des animaux et des humains. Des interventions immédiates sont requises et un meilleur contrôle de la pharmacie à la ferme l'est également. La surveillance et l'inspection des médicaments à la ferme doivent être réalisées par les médecins vétérinaires. Le producteur agricole doit avoir la responsabilité de présenter les factures d'achats correspondantes à ses prescriptions et aux produits en inventaire dans son entreprise, lors des visites vétérinaires curatives ou préventives. Le médecin vétérinaire pourra alors valider la provenance des médicaments et s'assurer de leur bonne gestion (dosage et résidus).

Nous protégerons ainsi la santé des cheptels et de la population, de même que la réputation du Québec sur les marchés internationaux.

Un message clair du ministre est maintenant requis pour mettre fin aux pratiques non conformes qui nuisent à la sécurité alimentaire et à la santé publique.

4. Usage judicieux des médicaments, antimicrobiens et pesticides

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec entend intensifier ses actions afin d'encourager l'usage judicieux des médicaments et antimicrobiens auprès de ses membres et promouvoir l'importance d'une surveillance rigoureuse, aussi souhaite-t-il que le gouvernement fasse de même. En collaboration avec nos partenaires, nous souhaitons offrir une formation aux producteurs afin de diminuer les risques potentiels pour la salubrité des aliments, la santé publique et l'environnement. Des actions sont également à prévoir pour sensibiliser le public aux conditions justifiant l'usage des antimicrobiens chez les animaux et les risques qui y sont associés.

À moyen terme, la profession vétérinaire, en collaboration avec ses partenaires, pourra travailler à développer des alternatives à l'utilisation des médicaments et antimicrobiens de façon à répondre aux attentes des consommateurs et des pays importateurs assurant ainsi la protection de l'environnement, tout en respectant les impératifs de la santé et du bien-être animal par les traitements appropriés.

5. Respect du bien-être animal

Le respect du bien-être animal doit apparaître dans la nouvelle politique bioalimentaire. Les consommateurs et les pays importateurs portent une attention grandissante à cet aspect de la production des aliments. Des mesures visant à améliorer les conditions d'élevage, de transport et les manipulations à l'abattoir doivent être mises en place. Pour ce faire, les partenaires de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux, orchestrée par le MAPAQ, doivent obtenir l'appui nécessaire à la politique bioalimentaire. Productivité, qualité des aliments et salubrité vont de pair avec le bien-être animal.

6. Implantation des normes HACCP

Il est important et éminemment souhaitable de rendre les normes HACCP (Hazard Analysis Critical Control Points) obligatoires dans tous les établissements de production et transformation des aliments du Québec. Nous ne pourrions prétendre hors de tout doute que nos aliments sont sécuritaires tant que les établissements sous juridiction du MAPAQ ne seront pas assujettis à ces normes. Nous demeurons ainsi sous les standards internationaux, nous privant par conséquent de marchés potentiels.

7. Meilleure gestion des risques et optimisation de la productivité

Plusieurs commentaires formulés dans le présent document reflètent la nécessité d'accroître la présence du médecin vétérinaire sur les lieux d'élevage et de valoriser son apport à la structure de l'entreprise bioalimentaire. Nous souhaitons qu'un nombre minimal de visites à la ferme soit instauré. Le médecin vétérinaire pourra ainsi assumer un rôle accru en épidémiologie, et tout particulièrement en regard de la surveillance des maladies nommées et des maladies en émergence, procéder à des examens ante mortem sur le lieu d'élevage et au dépistage précoce de certains organismes impliqués dans des toxi-infections d'importance (ex.: listériose, colibacillose, salmonellose) et d'agents zoonotiques. Ces mesures simples contribueraient à améliorer grandement la sécurité alimentaire, la salubrité et la confiance des consommateurs envers les produits québécois. Il faut maintenir et renforcer nos programmes de surveillance biosanitaire pour l'ensemble des productions afin de prévenir l'éclosion de nouvelles maladies et épidémies.

8. Valorisation de l'agriculture et l'occupation dynamique du territoire

Le gouvernement doit exercer un leadership mobilisateur en matière d'occupation du territoire agricole et valoriser ce secteur afin de soutenir son développement et contrer sa dévitalisation. L'agriculture doit être maintenue et favorisée. Les problèmes de relève doivent être solutionnés.

9. Une action concertée

La politique bioalimentaire présentée requiert une participation multipartite. Outre le MAPAQ, plusieurs ministères québécois devront contribuer au soutien et à l'essor de ce secteur et tous devront conjuguer leurs efforts : ministère de la Santé et des Services sociaux, ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Union des producteurs agricoles, ordres professionnels, etc. Le résultat devra être à l'image des attentes des consommateurs et des acteurs du milieu.

7. CONCLUSION

Donner le goût du Québec voilà un objectif qui évoque à la fois la fierté et l'expertise de nos concitoyens! La valeur et la qualité des produits québécois ont tout intérêt à être connues et reconnues. Du même coup, se dressent l'impératif et la responsabilité collective de maintenir cette qualité et cette valeur et d'assurer en tout temps au consommateur la sécurité et l'innocuité des aliments qui lui sont offerts, et ce, de la ferme à la table.

Face à la croissance mondiale de la population et l'explosion de la demande de produits alimentaires au cours des prochaines années, le Québec doit bien se positionner sur les marchés extérieurs afin de pouvoir devenir un exportateur de choix pour ses produits alimentaires. La demande de produits carnés connaîtra une croissance fulgurante, la production s'intensifiera de même que le confinement des animaux. Cela provoquera la multiplication des risques de propagation de maladies infectieuses. La production d'aliments et de viandes de qualité sera donc un défi de taille.

Le consommateur est inquiet et sa première préoccupation en matière bioalimentaire est la salubrité et la qualité des aliments. L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec ne peut que partager cette inquiétude, car nous notons d'importants maillons faibles qui représentent des risques réels et importants pour la population. L'absence d'inspection alimentaire dans chaque abattoir du Québec par des professionnels qualifiés, l'absence de contrôle aux frontières permettant l'importation illégale de médicaments utilisés par les producteurs et l'impartition du contrôle de la qualité des viandes aux entreprises de transformation ne sont que quelques exemples illustrant la présence de risques réels pour la population. Nous enjoignons le gouvernement québécois d'apporter rapidement des correctifs à ces situations menaçant la santé de la population et la réputation du Québec sur les marchés internationaux.

Au deuxième rang des préoccupations des citoyens québécois à l'égard du secteur bioalimentaire est l'environnement. À ce chapitre également, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec est inquiet et considère que les actions gouvernementales sont nettement insuffisantes et que des reculs ont été enregistrés, notamment en matière de gestion des pesticides, de contrôle des résidus médicamenteux, d'importation illégale de médicaments, etc.

Le chantier mis en œuvre par le ministre Pierre Corbeil interpelle directement les médecins vétérinaires et les autres professionnels gravitant de près ou de loin autour du secteur bioalimentaire. Le mandat conféré aux ordres professionnels par le législateur exige qu'ils assurent la protection du public. Par la surveillance de l'exercice de leur profession respective, les ordres professionnels contribuent à répondre aux demandes et aux besoins des consommateurs, tant par leurs actions exclusives que complémentaires.

Le bien-être animal, la salubrité des aliments, les toxi-infections alimentaires, les maladies infectieuses émergentes, l'antibiorésistance et les résidus médicamenteux sont autant de préoccupations qui font régulièrement la manchette des médias et qui préoccupent le consommateur au plus haut point. La formation académique reçue

par le médecin vétérinaire, son contact avec une multitude d'espèces et sa capacité de maîtriser les particularités de ces espèces par les notions de médecine comparée en font un acteur incontournable et privilégié, dans un contexte de santé globale : un monde, une santé.

La profession vétérinaire continuera de participer et d'apporter sa contribution à ce projet porteur d'avenir pour ce secteur d'importance. La santé et le bien-être animal, la gestion et la performance des cheptels, la salubrité et l'innocuité des viandes, la prévention des maladies infectieuses et des maladies de source animale, ainsi que la santé publique font partie de l'exercice du médecin vétérinaire. Les médecins vétérinaires appuieront et feront la promotion de toute politique bioalimentaire québécoise structurée et innovante qui apportera des solutions concrètes aux problématiques et risques actuellement identifiés.

Remerciements :

Le conseil d'administration de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec désire remercier les personnes suivantes pour leur participation au comité responsable de la préparation de ce mémoire :

Dr Alain Laperle, m.v., IPSAV, M.Sc., pathologiste, vice-président, Ordre des médecins vétérinaires du Québec;
Dr André Trépanier, m.v., administrateur, Ordre des médecins vétérinaires du Québec;
Dr Simon Verge, m.v., administrateur, Ordre des médecins vétérinaires du Québec;
Dre Brigitte Boucher, m.v., IPSAV, Association des vétérinaires en industrie animale;
Dr Michel Donnelly, m.v., directeur général, Association des médecins vétérinaires praticiens du Québec;
Dr Sylvain Quessy, m.v., M.Sc., Ph.D., vice-doyen à la recherche et aux études supérieures, Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal.